

**BACCALAURÉAT
SESSION 2018**



**SÉRIES A et B – Coefficient : 3
SÉRIES C et D – Coefficient : 2
Durée : 3 h 30**

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

*Cette épreuve comporte deux (02) pages numérotées 1/2 et 2/2.
En Histoire, le candidat traitera, un (01) sujet parmi les deux.
En Géographie, le candidat traitera, un (01) sujet parmi les deux.*

HISTOIRE

Premier sujet : Dissertation

Les réformes politiques de la France de 1946 à 1958 dans la décolonisation de la Côte d'Ivoire.

Deuxième sujet : Commentaire de document

Alors que la Seconde Guerre mondiale se poursuit en Asie, l'adoption de la Charte des Nations Unies, le 26 juin 1945, à San Francisco, marque un tournant radical dans l'histoire des relations internationales. [...]

Un organe centralisé, le Conseil de sécurité, est chargé de résoudre les différends et peut, dans ce but, adopter des mesures coercitives, économiques mais aussi militaires. [...]

Désormais, l'action armée n'est autorisée que dans deux cas reposant sur des critères objectifs : une agression justifiant la légitime défense, ou une menace contre la paix constatée par le Conseil de sécurité et imposant son intervention. [...]

Malgré leur rigueur, les règles introduites par la charte n'ont pas empêché le déclenchement de nombreuses guerres en dehors des mécanismes prévus.

C'est que le Conseil de sécurité s'est trouvé réduit à l'impuissance par le jeu des vetos des deux blocs. Il a tout au plus servi de forum de discussion ou, dans certains cas, d'organe de gestion d'un cessez-le-feu en organisant des « opérations de maintien de la paix » aux capacités d'actions limitées.

Pourtant, la fin du conflit Est-Ouest n'a régénéré ni le droit international ni l'ONU.

Les hostilités déclenchées par les États de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre la Yougoslavie, en 1999, ont montré que les grandes puissances pouvaient contourner le Conseil de sécurité lorsqu'elles n'étaient pas assurées d'obtenir son aval. Cette dérive s'est renforcée après les attentats du 11 septembre 2001.

Conçue comme un moyen de réaliser l'équilibre international, l'ONU est tantôt instrumentalisée par les grandes puissances, [...] tantôt paralysée par l'opposition des grandes puissances. [...]

Cependant, l'échec de la Charte des Nations Unies dans le domaine de la force doit être relativisé. [...]

Source : Olivier CORTEN, *Controverses sur l'avenir de l'ONU*,
in *Le Monde diplomatique* n° 618, septembre 2005 p. 17.

QUESTIONS

- 1- Dégagez l'idée générale du texte.
- 2- Expliquez le passage suivant du texte : « Malgré leur rigueur des mécanismes prévus. »
- 3- Partagez-vous l'avis de l'auteur quand il affirme que « l'échec de la Charte des Nations Unies dans le domaine de la force doit être relativisé » ?

GÉOGRAPHIE

Premier sujet : Dissertation

Le littoral peut-il contribuer au développement économique de la Côte d'Ivoire ?

Deuxième sujet : Commentaire de document

En ce début d'été 2014, l'Union européenne triomphe. Après plus de dix ans d'une sourde bataille, elle a enfin vaincu la résistance des pays africains qui refusaient de conclure avec elle les traités de libre échange prévus depuis 2000 par l'accord de Cotonou (Bénin). Le 10 juillet, les chefs d'État de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont signé l'accord de partenariat économique (APE) d'Afrique de l'Ouest ; le 22 juillet, l'APE d'Afrique australe était paraphé ; le 25 juillet, le Cameroun ratifiait un APE individuel.

Seule déconvenue pour l'Union :

L'Afrique de l'Est n'a pas suivi. Les pays de cette sous-région dominée par l'Afrique du Sud ont refusé de se priver de précieuses recettes douanières sans réelles contreparties européennes. [...]

Comment en est-on arrivé à un tel désastre ? [...] Tout a commencé avec la plainte déposée en 1995 devant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) par les producteurs latino-américains de bananes. Ils bénéficiaient [...] du soutien de Washington, qui n'a jamais accepté les « préférences » accordées par Bruxelles aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dits ACP. [...] Donnant tort à l'Union européenne, l'organe de règlement des différends de l'OMC a ordonné le remplacement des « préférences » par des avantages dits « réciproques » au plus tard fin 2007.

Ce fut l'objet des APE programmés par l'accord de Cotonou. [...]

Après s'être vigoureusement opposé aux APE, le Sénégal s'y rallie, avec pour objectif de devenir l'interlocuteur privilégié des européens. De son côté, le Nigéria se montre conciliant depuis qu'il attend le soutien occidental dans la lutte contre Boko Haram. [...]

Pourtant, l'Afrique de l'Ouest a tout à perdre. [...]

Jacques BERTHELOT, *Réguler les prix agricoles*. Éditions L'Harmattan, Paris, 2013 in *Le Monde diplomatique*, septembre 2014 pp.12 et 13.

QUESTIONS

- 1- Dégagez l'idée générale du texte.
- 2- Expliquez le passage suivant du texte :
« Le remplacement des "préférences" par des avantages dits "réciproques" ».
- 3- Partagez-vous l'avis de l'auteur lorsqu'il affirme : « Pourtant, l'Afrique de l'Ouest a tout à perdre. » ?